

La qualité revolu-
tionnaire de notre
regime exige que le
peuple, ses intérêts
et ses aspirations, et
ses droits politi-
ques, soient l'ensemble de
nos activités.

A. Sékou Touré

Redaction - Administration
Publicité
Adresse Télégraphique: Agutpres
B. P. 191 - TEL. 33-66 CONAKRY

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE
ORGANE QUOTIDIEN DU PARTI DEMOCRATIQUE
DE GUINEE

EDITE PAR LA REGIE NATIONALE DE L'AGENCE GUINEENNE DE PRESS.

SOMMAIRE

Page 3
Epreuves d'exa-
mens.
Situation au An-
gola.

Page 4
Semaine de l'é-
conomie rurale.
Le Parti uni-
que au Congo-
Brazzaville.
Remaniement

S. E. Kamal El-Din RIFFAT
a quitté Conakry aujourd'hui pour Bamako
après avoir été jeudi l'hôte
de la Fédération de Labé

Conformément au programme établi par le Président de la République accompagné de S.E. Kamal El-Din Riffat, vice-président du Conseil de la R.A.U. a quitté la capitale jeudi matin pour Labé — où les militants les ont accueillis dans l'allégresse et la discipline qui caractérisent les manifestations de nos fédérations.

Après le brillant défilé de la Jeunesse de la Révolution Démocratique Africaine, des travailleurs de la région et des troupes du camp Soundiata, le général Diané Lansana, membre du B.P.N., gouverneur de région a prononcé le discours de bienvenue au cours duquel il a notamment mis l'accent sur le sens de la visite de l'hôte de marque de la République. Le général Diané en rendant hommage au Président Nasser a souligné les liens séculaires d'amitié qui lient les peuples de la R.A.U. et de Guinée.

En réponse, S.E. Kamal El Din Riffat a tout d'abord remercié le Chef de l'Etat S.E. Ahmed Sékou Touré, le peuple et le gouvernement de Guinée pour les sentiments de chaudes amitiés exprimés à l'encontre du peuple de la R.A.U. et du Président Nasser.

«L'amitié qui lie nos deux peuples at-il notamment déclaré va dans le sens de l'amitié entre les peuples engagés du continent africain pour la consolidation de la paix et la coopération entre tous les peuples du monde.»

Dans l'après-midi, le Président Ahmed Sékou Touré et son hôte se sont rendus à Pita d'où ils ont gagné les chutes de King Kong où doit être édifié un barrage

hydroélectrique. Ils étaient de retour à Labé dans la soirée pour assister à un spectacle artistique offert par la fédération de la troisième ville de Guinée.

Rappelons que le vice-président du Conseil de la R.A.U. quitte aujourd'hui Labé et la Guinée

Visite de la délégation coréenne dans les fédérations de Conakry I et II

La délégation féminine coréenne qui séjourne dans notre capitale depuis mardi a visité mercredi les centres de protection maternelle et infantile de Conakry avant d'être dans l'après-midi les hôtes des fédérations de Conakry I et II.

Elles y furent reçues avec cet enthousiasme chaleureux que seules savent témoigner les militantes du P.D.G. Mmes Fatou Condé et Bangoura, après avoir souhaité la bienvenue à leurs hôtes leur retracèrent la part active prise par les femmes dans la lutte de libération nationale conduite par le P.D.G., la participation actuelle au développement économique et culturelle de la nation.

Mme Kim Ok Soun, chef de la délégation coréenne prit ensuite la parole pour remercier les fédérations de l'accueil qu'elles leur ont réservé. Elle a ensuite brossé un tableau de la lutte du peuple coréen pour son émancipation.

« Nos deux pays, a-t-elle dit en substance sont semblables en ce sens que leur histoire est mar-

quée par une domination coloniale contre laquelle ils ont dû mener une lutte vigoureuse, semblable aussi par les objectifs qu'ils se sont assignés et qui sont le progrès et la paix.»

Avant la délégation coréenne avait visité les coopératives de teinturiers de Conakry et déposé une gerbe de fleurs sur la tombe de M'Balia Camara. Dans la soirée, la délégation coréenne était l'hôte à diner des épouses des membres du gouvernement et des responsables féminines de la capitale.

Mmes Camara Loffo, Camara Mathilde et Fatou Kéita ont accompagné leurs hôtes dans un périple qui les conduira successivement à Kindia, Mamou, Dalaba, Pita et Labé.

Les ressources de la R.A.U.

Les ressources de la République Arabe Unie s'élèveront à 516 millions de livres égyptiennes pendant l'année 1964-1965, a déclaré mardi soir au Caire, M. El Kaissouny, premier ministre adjoint de la R.A.U. chargé des affaires économiques.

Décomptant ce revenu de son pays, le ministre a annoncé que l'avoir du Canal de Suez s'élèvera à 79 millions de livres (environ 925 millions de francs français). M. Kaissouny a précisé que les exportations de la R.A.U.

pendant cette période (1964-1965) atteindront 266 millions de livres (environ 3.100 millions de francs français) dont 171 millions (soient 2 milliards de francs français) représentant la valeur des produits agricoles et industriels.

Le Tourisme devrait rapporter à la R.A.U. 26 millions de livres au cours de l'année fiscale (environ 155 millions de francs français), tandis que les « revenus invisibles » atteindront 145 millions de livres, a conclu le ministre de l'Economie de la R.A.U.

Le colloque sur les applications du Froid en pays tropical se tiendra en décembre prochain à Abidjan

Pour intensifier son action en faveur des pays en voie de développement l'Institut International du Froid a entrepris, entre autres moyens, d'organiser des colloques dans les régions chaudes du monde en voie de développement.

Un tel colloque international est projeté à Abidjan (Côte d'Ivoire), conjointement avec le « 1er Congrès International des Industries Agricoles et Alimentaires des zones tropicales ». Il aura lieu du 17 au 22 décembre 1964.

Ce colloque, dont le thème général sera les applications du froid aux pays chauds en voie de développement, s'adresse particu-

Aménagement du bassin du fleuve Sénégal

Une mission sénégalaise conduite par le ministre de l'Energie a séjourné 3 jours à Conakry

Dans le cadre du projet d'aménagement du bassin du fleuve Sénégal, une délégation sénégalaise conduite par M. Moustapha Seck, ministre de l'Energie du Sénégal et comprenant notamment M Issa Diop, chef de production à la Compagnie des Eaux et Electricité (E.E.O.A.) M'Baye Diouf, gouverneur de la région du fleuve, Dakho, directeur de la mission d'aménagement du fleuve Sénégal, Assane Bâ, conseiller technique au ministère de l'Energie et de l'hydraulique, Bocar Ly, directeur de l'Agriculture, est arrivé à Conakry

le premier juillet par le régulier d'Air Afrique.

La mission sénégalaise a été reçue dans la journée par le Chef de l'Etat. Hier matin, tandis que M. Seck Moustapha se rendait à Labé en compagnie du Président de la République et du vice-président de la R.A.U., les autres membres de la mission visitaient les chantiers de la capitale.

Cette délégation sénégalaise quittera notre capitale samedi matin pour Dakar par Air Guinée.

A propos de la prochaine Assemblée générale de l'O. N. U.

De source bien informée, on apprend que M. Thant propose aux Etats membres de l'Organisation Internationale que la prochaine session de l'Assemblée commence le 10 novembre. On ajournera en raison des élections aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

« Selon la proposition d'U Than, la session interromprait ses travaux pour deux semaines pour les vacances de Noël et du nouvel an. Les travaux seront alors arrêtés le 22 décembre pour reprendre le 5 janvier pour se poursuivre jusqu'en fin février.

Il est également prévu que certaines commissions se mettent au travail quelques jours avant l'ouverture pour permettre aux chefs d'Etat, premier ministres ou ministres des Affaires étrangères de présenter, comme d'habitude en séance plénière, de faire leurs déclarations ou allocutions.

On apprend d'autre part que trois délégués africains ont l'intention de présenter leur candidature pour la présidence de l'Assemblée générale. On cite M. Alex Sackey (Ghana), M. Nathan Barnés (Libéria) et M. Omar Adeel (Soudan).

Le programme technique de ces réunions n'a pas encore été établi dans son détail, mais dès à présent on peut envisager les sections suivantes:

1. Matériel et équipement frigorifiques :
— techniques et machines pour la production du froid,
— construction, isolation et équipement des entrepôts frigorifiques.
2. Entreposage et transport frigorifiques des denrées périssables (fruits et légumes, viande, poisson, produits laitiers...)
3. Applications biologiques et industrielles du froid, notamment lyophilisation et conditionnement d'air.

Le programme technique de ces réunions n'a pas encore été établi dans son détail, mais dès à présent on peut envisager les sections suivantes:

(Suite page 3)

La vie dans la Nation

Semaine de l'économie rurale

(Suite de la première page)

de chaque piquet un trou d'environ 0m,80 de large sur 0m,60 de profondeur en évitant de lisser les parois. Ensuite on met dans chaque trou quelques pelletées de compost ou de débris organiques bien décomposés. puis on recouvre le tout de bonne terre jusqu'à hauteur de plantation qui sera faite compte tenu du tassement du sol.

2^e CHOIX DU MATERIEL VEGETAL

Choisir de préférence des souches de bananier ayant produit. Lorsque la quantité de souches est insuffisante, on coupera les plus grosses en deux à condition que chaque partie soit pourvue d'un œil vigoureux au moins.

Enfin, on peut également planter des rejets de 5 à 7 mois bien vigoureux.

Avant la mise en place définitive qui a lieu en fin de saison sèche et début de l'hivernage, il est conseillé de saupoudrer les plants et les trous avec de l'acricide pour éviter l'attaque des charançons du bananier.

On tasse bien la terre autour des souches ou rejets et on forme un léger monticule pour empêcher aux eaux de pluies de séjourner provoquant la pourriture des bananiers.

Entretien :

L'entretien d'une plantation de bananiers conditionne son rendement quantitatif et qualitatif. Il se résume en six grandes opérations qui sont :

a) Le paillage et le branchage.

Le paillage est appliqué en saison sèche (Décembre-Janvier) sur une épaisseur de 30 à 40 cm. On compte une journée de manœuvre pour pailler 5 pieds de bananier. Il peut être pratiqué soit seulement entre les lignes et dans ce cas, on doit biner et sarcler toutes les parties non paillées, soit sur la totalité de la surface de plantation. Cette deuxième méthode est la meilleure mais demande beaucoup de main-d'œuvre.

Le branchage fait de rameaux feuillus de plantes buissonnantes est appliqué en hivernage (Juillet-Août). Il remplace le paillage en hivernage et a l'avantage de permettre un ressayage plus facile du terrain en évitant son chauffage par fermentation de la paille.

b) L'irrigation :

Si les nouveaux bas-fonds peuvent conserver suffisamment d'humidité toute l'année pour que l'irrigation ne soit pas indispensable, il n'en est pas de même pour les vieux bas-fonds qui, après plusieurs années de drainage, perdent une grande partie de leur humidité en saison sèche.

Pour remédier à cet assèchement, on amène de l'eau dans la plantation, soit par dérivation d'un cours d'eau, soit par pompage.

c) La fumure.

— Fumure organique : Le

maintien de la richesse en humus du sol doit être la préoccupation constante du planteur. Le fumier de ferme ou fumier artificiel, le compost, le paillage et le branchage résolvent ce problème. La fumure organique suffit au développement du bananier, mais non à une production abondante et régulière de fruits. Il faut nécessairement la compléter par l'emploi d'engrais minéraux.

— Fumure minérale : Nos terres étant généralement acides, il faut employer des engrais chimiquement neutres ou les associer à des engrais à base de chaux.

Le bananier ayant un cycle végétatif court et une forte exigence en matière fertilisantes, il faut employer des engrais très assimilables par des épandages fractionnés si l'on veut éviter leur lessivage par les eaux de pluies et d'irrigation. On se contentera d'apporter les engrais deux fois par an : au début (Mai-juin) et à la fin (septembre-octobre) de la saison des pluies.

Les doses et modes d'épandage vous seront fournis par les services techniques de la production de votre région.

d) L'oeilletonnage : Il consiste pratiquement à choisir, pour être conservé en vue d'assurer des productions futures, un ou plusieurs rejets et à supprimer tous les autres.

En règle générale, il ne doit jamais avoir sur la même souche plus de :

I rejet en fructification dit rejet-mère ;
I rejet en phase végétative dit rejet-fils ;

I rejet en phase oil ou rejet dit rejet-petit-fils.

e) Les brises-vent : Les bananiers, notamment les variétés Poyo étant sensibles aux vents, le planteur doit établir, perpendiculairement à la direction des vents dominants, des rideaux d'ardres très serrés, ne s'effeuillant pas en saison sèche. Les bambous et cassia conviennent bien à cet effet.

f) Lutte contre les insectes et maladies.

— Les charançons du bananier : La lutte contre ces insectes prédateurs est simple, efficace et peu coûteuse. Il suffit d'épandre par pied et autour de chaque bananier en place dans un rayon de 40 cm, 25 à 30 gr d'acricide et ceci 2 fois par an (avril-mai et septembre-octobre).

— Les Anguillules ou nématodes : Ce sont des vers microscopiques qui attaquent les racines du bananier et provoquent leur pourriture. Le traitement consiste à injecter dans le sol un produit nématicide appelé némagon à l'aide d'un appareil appelé Pal-injecteur. Le traitement peut être exécuté indifféremment en mai ou en octobre.

— La cercosporiose du bananier : C'est une maladie à champignon, la plus dangereuse et qui cause le plus de dégâts dans nos plantations.

(A suivre)

Les épreuves de l'examen de passage en 2^{me} année de l'école d'administration

NOUS publions ci-dessous les sujets des examens de passage en 2^{me} année de l'Ecole Supérieure d'Administration.

Cette école dont le niveau de recrutement est la 2^{me} partie du Baccalauréat prépare les cadres supérieurs destinés à servir dans les grands services de l'Etat, comme magistrats, directeurs de Banques, d'Offices, ou alors administrateurs dans les régions.

Les sujets proposés par les professeurs et choisis par le Chef de l'Etat, sont relatifs au programme enseigné pendant l'année scolaire ; et la moyenne requise pour passer en 2^{me} année est celle de 12.

EPREUVE DE GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

— Traiter un sujet au choix :

I — Qu'est-ce que la mortalité ? Définissez les taux et quotiens. Prendre des exemples.

II — Montrez l'influence du climat et du relief sur le genre de vie.

Citez les zones géographiques et leurs caractéristiques économiques des 3 Républiques de Guinée, du Mali et du Sénégal.

EPREUVE DE SOCIOLOGIE

Durée : 3 heures

Traiter un sujet au choix.

I — Les lois en sociologie

II — Castes et industrialisation.

EPREUVE des FAITS SOCIAUX ET ECONOMIQUES

— Traiter un sujet au choix.

I — Les historiens contemporains ont souvent tendance à juger avec sévérité l'organisation corporative, pouvez-vous retracer les origines de l'organisation des métiers et l'aspect politique de la montée des métiers ?

II — Dans la « Dixme royale » VAUBAN écrit :

Il est manifeste que la première cause de la diminution des biens de la campagne est le défaut de culture et que ce défaut provient de la manière d'imposer les tailles et de les lever ».

Voulez-vous, en précisant ce texte décrire la vie des communautés rurales et ses conséquences sur la situation des campagnes à la veille de la révolution 1789 ?

EPREUVE DE POLITIQUE

Durée : 3 heures.

Traiter un sujet au choix.

I. — Le R.D.A.

— Signification.

— Historique depuis sa création jusqu'en 1958.

II. — Différences entre :

— Un mouvement.

— Un front.

— Un parti.

Donnez des exemples.

III. — Quelle est la différence entre un organisme politique et une instance politique ?

Citez, si vous les connaissez, les organismes et les instances politiques du P.D.G. fonctionnant au niveau d'un arrondissement.

EPREUVE D'ECONOMIE POLITIQUE

Durée : 3 heures.

Traiter un sujet au choix.

I. — Enumérez une série de cas dans lesquels l'Etat influe sur le fonctionnement d'un système automatique des prix. Même question en ce qui concerne l'influence des éléments de monnaie.

II. — La loi de l'offre et de la demande.

EPREUVE DE DROIT CONSTITUTIONNEL

Durée : 3 heures.

Traiter un sujet au choix.

I. — Nécessité et fondement de l'autorité.

II. — Quel rôle joue, à l'heure actuelle, un Parti unique dans la structure politique d'une nation ?

Montrez-en quelques applications en République de Guinée.

EPREUVE DE DROIT PENAL ET PROCEDURE PENALE

Durée : 2 heures.

I. — Expliquez dans quelles conditions un prévenu peut être placé et maintenu en détention préventive.

II. — Quel est le rôle du juge d'instruction ?

Quels sont ses pouvoirs ?

Quelles règles observe-t-il pour l'interrogatoire du prévenu ? des témoins ?

EPREUVE DE DROIT CIVIL

Durée : 3 heures.

Traitez un sujet au choix.

I. — Comparer les nullités relatives en matière de mariage et les nullités relatives de droit commun.

II. — Quelles sont les conditions prévues par la Loi guinéenne pour le remboursement de la dot ?

EPREUVE DE DROIT PUBLIC INTERNATIONAL

Durée : 3 heures.

Traiter un sujet au choix.

I. — Quel peut être le rôle de l'Afrique dans les relations internationales et dans le développement d'un droit international ?

II. — Quel rôle jouent les concepts d'intérêt et de puissance dans les relations internationales et le droit international.

EPREUVE DE DROIT ADMINISTRATIF

Durée : 2 heures.

Traitez un sujet au choix.

I. — Après avoir défini la décision exécutoire, étudiez ses effets dans le temps.

II. — Définissez la légalité administrative.

EPREUVE DE PHILOSOPHIE

Durée : 4 heures.

Traiter un sujet au choix.

I. — Dans une lettre, Engels écrit : «...Ce n'est donc pas, comme on veut se l'imaginer çà et là par simple commodité, un effet automatique de la situation économique, ce sont au contraire, les hommes qui font leur histoire eux-mêmes, mais dans un milieu donné qui les conditionne, sur la base de conditions réelles antérieures parmi lesquelles les conditions économiques, si influencées qu'elles puissent être par les

autres conditions politiques et idéologiques, n'en sont pas moins, en dernière instance, les conditions déterminantes, constituant d'un bout à l'autre le fil rouge qui seul nous met à même de comprendre.

— Expliquez, commentez et discutez cette affirmation.

II. — Commentez et appréciez ce jugement de Hegel :

« L'Etat social s'oriente vers la complication indéfinie et la spécification des besoins, des techniques et des jouissances qui n'a pas plus de limite que la différence entre le besoin artificiel et le besoin naturel. »

EPREUVE DE COMPTABILITE

Durée : 2 heures.

Traiter un sujet au choix.

I. — En septembre 1963, la Maison Dilecta occupe 10 employés :

MM. Yomou, directeur, appointements bruts 82.630 frs. — RST 6.763 frs.

— Diallo, chef-comptable, appointements bruts 50.025 frs. — RTS 3.802 frs.

— Armand, expert, appointements bruts 125.000 frs. RTS, 11.000 frs.

— Sow, chef de vente, salaire brut 40.000. RTS, 2.500 frs.

— Kéita, adjoint de vente, salaire brut 35.000 frs. RTS, 2.100 frs.

— Guillavogui, vendeur, salaire brut 22.000 frs. RTS, 1.100 frs.

— Dramé, vendeur, salaire brut 22.000 frs. RTS, 1.100 frs.

— Bah, planton, salaire brut 13.000 frs. RTS, 650 frs.

— Bangoura, manœuvre, salaire brut 8.000 frs. RTS, 400 frs.

Le 15 septembre, la Maison Dilecta a reçu du Trésor un avis à tiers concernant : MM. Diallo, impôt 1962, arriéré du 6.830 frs et Guillavogui, impôt 1963, arriéré du 2.700 frs.

Le 1er septembre, elle avait reçu un ordre de l'officier d'exécution du Tribunal de Conakry, signification de trois saisies arrêts contre M. Yomou 40.000 frs (par Diverma) contre M. Armand 250.000 francs par Sonatex) contre M. Soumah 4.000 frs (par Sabouya).

M. Sow a perçu précédemment de l'Entreprise une avance de solde de 20.000 frs remboursable par quarts dont la première échéance doit être remboursée le 30 septembre.

La cotisation patronale aux traitements et salaires est élargie au montant des retenues.

Les charges sociales pour la Caisse de Sécurité s'élèvent à 16,20 % avec le plafond de 600.000 francs annuels par employé.

MM. Yomou et Armand perçoivent leurs appointements par le Crédit National. M. Diallo un compte aux Chèques Postaux. Les autres employés touchent leur salaire en espèces.

1^o Présentez le tableau des salaires au 30 septembre 1963.

2^o Présentez au livre journal et au grand livre, les opérations

La Guinée... l'Afrique... le monde...

Passage en 2^{ème} année de l'Ecole Supérieure d'Administration

ayant trait aux salaires du mois de septembre.

3^o Présentez également les opérations ayant trait au règlement des salaires, au règlement des divers droits des tiers ainsi que de l'Etat et de la Caisse de Sécurité, en admettant que Dilecta règle le Tribunal, le Trésor et la Caisse de Sécurité Sociale par chèques sur le Crédit National.

II. - Au 30 septembre 1963, le comptable de la Maison Sow et Compagnie est en possession des éléments suivants :

1^o Le stock figurant au compte 28 est de **12.483 frs.**

2^o L'inventaire extra-comptable établit ce stock au 30 septembre à **12.843.260 frs.**

3^o Des marchandises d'un montant de 43.700 frs sont avariées et invendables.

4^o Des marchandises pour 1.063.025 frs ont été passées en compte le 15 septembre au crédit de la Maison Sabouya et ne sont pas en magasin.

5^o Dans l'inventaire extra-

comptable ci-dessus indiqué, figure un lot de marchandises au prix de revient de 830.000 frs parvenu en magasin le 29 septembre et dont la facture d'achat à Sonatex n'est pas encore arrivée à la comptabilité.

6^o Des commissions dues par Sabouya pour 11.650 frs n'ont pas été comptabilisées.

7^o Des escomptes et rabais sur factures devront être accordés à certains clients.

Le montant probable est estimé à 42.300 frs.

8^o Des intérêts à payer pour un montant de 8.720 frs n'ont pas été comptabilisés.

9^o Le loyer commercial est payable trimestriellement à terme échu. Au 30 septembre, le comptable n'avait pas encore payé le loyer du troisième trimestre, soit francs 145.200.

10^o Il a réglé le 1er septembre 1963, la prime annuelle d'assurance sur l'incendie: 144.000 frs qui est payable d'avance.

Le solde du compte 50 est de 44.627.000.

Le solde du compte 51 est de 3.230.600.

Le solde du compte 52 est de 1.025.030.

Le solde du compte 53 est de 1.832.000.

Le solde du compte 54 est de 4.023.515.

Le solde du compte 55 est de 633.300.

Le solde du compte 56 est de 128.500.

Le solde du compte 60 est de 52.134.300.

Les amortissements à pratiquer sur les immeubles s'élèvent à 155.000 frs ; ceux à pratiquer sur le matériel et mobilier de bureau à 83.600 frs ; ceux à pratiquer sur les véhicules à 435.000 frs.

Présentez, au livre journal et au grand livre, les opérations de régularisation actif et passif.

2^o Présentez, au livre-journal et au grand livre, les opérations de détermination du résultat.

EPREUVE DE DISSERTATION FRANCAISE

Durée : 4 heures.
Traiter un sujet au choix.
I. - Culture et civilisation.
II. - L'utilité sociale de l'homme est le critère de l'efficacité de son existence.

Le colloque sur le froid

(Suite de la première page)
4. Enseignement du froid : études économiques, planification.

Une trentaine de rapports pourront être présentés, répartis en 6 à 7 sessions de travail d'une demi-journée, articulées avec les travaux du Congrès International des Industries Agricoles et Alimentaires des zones tropicales.

Des visites techniques, éventuellement en liaison avec celles de ce dernier Congrès, pourront vraisemblablement être organisées à la suite des réunions.

L'Institut du Froid fait savoir que les personnes qui seraient intéressées par ce colloque, surtout dans le cas où elle désiraient présenter une communication, sont priées de se faire connaître dès maintenant auprès de l'Institut International du Froid.

Le chef du gouvernement Turc reçu par le Général de Gaulle

Le chef du gouvernement Turc qui poursuit, comme son homologue grec, son voyage auprès des chefs d'Etat des pays membres de l'O.T.A.N., a été reçu mercredi par le général de Gaulle.

A l'issue d'un entretien de près de deux heures, M. Inonu a tout simplement déclaré que « nous sommes tombés d'accord sur la nécessité immédiate d'établir la paix immédiate à Chypre et de chercher une solution durable pour l'avenir aussi promptement que possible ».

Résolution du conseil de sécurité sur la situation en Angola

La Sierra Léone et onze pays afro-asiatiques ont présenté mercredi au comité de décolonisation de l'O.N.U. un projet de résolution condamnant le Portugal pour son refus persistant d'appliquer aux territoires sous son administration la déclaration de l'Assemblée générale sur l'élimination du colonialisme.

Le projet de résolution attire l'attention du Conseil de Sécurité sur l'aggravation de la situation dans les territoires portugais afin d'amener le Portugal, par des mesures appropriées, à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité, à savoir : reconnaissance immédiate du droit à l'autodétermination et à l'indépendance, suppression immédiate des mesures répressives, amnistie des condamnés politiques et négociations sur la base

de la reconnaissance du droit à l'autodétermination avec les représentants des populations, suivies de l'indépendance.

Selon ce projet, un sous-comité de décolonisation sera chargé d'entreprendre une étude sur les activités des intérêts étrangers portant préjudice à la population des territoires.

U Thant est invité à envisager une aide médicale aux réfugiés angolais. Ce projet présenté par les douze ne fait pas mention de sanctions. Il attire l'attention du Conseil de Sécurité sur l'aggravation de la situation dans les territoires.

Les pays signataires de ce texte sont les suivants : Sierra Léone, Mali, Inde, Tanganyika-Zanzibar, Cambodge, Ethiopie, Côte d'Ivoire, Irak, Iran, Syrie, Madagascar et Yougoslavie.

Nouvelles brèves

Salisbury. - Une nouvelle agence a commencé à fonctionner mercredi 1er juillet en Rhodésies du Sud et du Nord sous le nom d'Inter-africain news agency (IANA). Elle remplace l'Association de Presse sud-africaine.

La nouvelle agence a publié mardi une déclaration où elle dit que sa politique consistera « à fournir un compte-rendu complet, véritable et impartial de tous les événements d'importance nationale et internationale ».

Le Caire. - Une délégation irakienne a quitté mardi Le Caire où elle a eu des entretiens avec le gouvernement pour Tunis en visite officielle de 5 jours.

Rabat. - Le Président N'Krumah a ajourné la visite officielle qu'il devait effectuer au Maroc à partir du 4 juillet à une date ultérieure.

Nations-Unies. - M. Taibi Benhima, chef de la délégation marocaine à l'O.N.U., assurera pen-

dant trois mois, à partir du 1er juillet, la présidence du Conseil de Sécurité. M. Benhima succède à M. Usher (Côte d'Ivoire).

Prague. - Le Dr Varclar Hradec est nommé ambassadeur de Tchécoslovaquie auprès de la République du Mali.

Son prédécesseur était M. Martin Macuch chargé d'autres fonctions.

Dar-Es-Salam. - Le parlement a voté mercredi un loi prolongeant d'un an son mandat qui devait expirer en octobre prochain. Cette prolongation, a indiqué aux députés le second vice-président de la République Unie Tanganyika-Zanzibar, M. Rashidi Kawawa, permettra aux zanzibaris de s'inscrire sur les listes électorales et d'étudier le rapport de la commission chargée d'étudier le projet de création d'un Etat à parti unique.

Lusaka. - Le Dr Kenneth Kaunda, premier ministre de Rhodésie du Nord, a annoncé jeudi son intention de participer aux travaux de la conférence des Chefs d'Etat de l'Organisation de l'Unité Africaine au Caire.

Le chef du gouvernement nord-rhodésien sera accompagné par son ministre de la Justice, M. Mainz Chua.

Nairobi. - Dans une allocution radiodiffusée à l'occasion de la nationalisation de la radiotélévision du Kenya, devenue la Voix du Kenya, M. Jomo Kenyatta, premier ministre kényan, a indiqué mercredi que des émissions à destination de l'étranger seront diffusées à l'avenir. Il a défini le rôle de la radio dans le développement du pays.

Examen d'entrée en 6^{ème} année - Session 1964

METTANT en application les dispositions de la Réforme de de l'enseignement qui fixent à cinq ans le premier cycle, le Ministère de l'Education nationale a constitué dès cette année l'examen sanctionnant la fin des élèves dans ce cycle et l'entrée au collège.

Il convient de préciser que cet examen remplacera définitivement à partir de cette année les anciens C.E.P.E. et examen de passage en 7e dont il devra garder cependant le niveau.

Les épreuves que l'on trouvera ci-dessus concerne donc une année de transition.

Nous rappelons à nos chers lecteurs que l'examen d'entrée en 7e qui prend fin cette année a été déjà publié dans « HOROYA ».

DICTIONNAIRE ET QUESTIONS

L'éclosion des poussins

La couveuse pencha la tête, écouta avec attention et, d'un coup sec, cassa une coquille d'où sortit, frileux, le poussin gracieux qui ouvrait son bec tendre avec des cris plaintifs et étonnés. Elle le poussa doucement sous son poitrail où la bonne chaleur naturelle le sécha bien vite. Deux heures après douze petits s'abritaient sous ses ailes.

QUESTIONS - durée 30 mn

1. Expliquez : le poussin gracieux - le bec tendre - son poitrail - la chaleur maternelle.

2. Analysez les mots soulignés.

3. Conjuguez le verbe s'abriter au futur simple.

durée : 1h

1. - Opérations :

$$238,75 + 7360 + 509,7 =$$

$$8860 - 43,72 =$$

$$54,6 \times 38,09 =$$

$$5043 : 6,5 =$$

2. Problème :

Un tailleur commande une pièce de tissu longue de 7 m., au prix de 380 Frs. le mètre. Le fournisseur lui compte 675 Frs. de frais d'envoi. Il donne 25 Frs. au manoeuvre qui apporte le paquet. Calculez :

a) le prix de revient de la pièce de tissu.

b) le prix de revient du mètre de tissu.

CALCUL MENTAL

1. Combien font 185 Frs. et 35 Frs.?

2. J'achète 3 m. de tissu à 250 Frs. le mètre. Combien dois-je payer ?

3. J'achète une paire de chaussures à 365 Frs. Je donne un billet de 500 Frs. Combien doit-on me rendre ?

4. J'achète 9 timbre à 25 Frs. Combien dois-je payer ?

5. Combien font : 13×4 ?

N. B. (15 secondes pour répondre à chaque question).

durée : 50 mn

SCIENCE

1. Croquis de l'appareil respiratoire.

2. Pourquoi emploie-t-on les engrais ?

Quels sont les engrais que vous connaissez ?

durée : 50 mn

REDACTION

Sujet : Parmi vos camarades de classe, il est un (ou une) que vous aimez particulièrement. Décrivez-le et dites ce qui vous plaît dans son caractère.

TRAVAIL — JUSTICE — SOLIDARITÉ

Organe
Quotidien
du
Parti
Démocratique
de GuinéeCOMPTE CHÈQUES POSTAUX 6975
BANQUE REPUBLIQUE DE GUINÉE
3-34-32

Au Cameroun

Léger remaniement ministériel

Le Président de la République Fédérale du Cameroun, M. Ahmadou Ahidjo a remanié mercredi après-midi le gouvernement fédéral camerounais. Le décret présidentiel publié le même jour porte nomination de ministre de la Justice et Garde des Sceaux :

M. Sanda Oumarou, (ancien vice-premier ministre du Cameroun Oriental).

— Ministre des Finances, du Plan et de l'Équipement national M. Victor Kanga (ancien ministre de l'Économie nationale) en remplacement de M. Charles Oanana (qui ne fait plus partie du nouveau gouvernement).

— Ministre de l'Économie nationale M. Simon Tchoungui (ancien ministre de la Santé Publique).

— Ministre de la Santé Publique M. N'Zo Ekah N'Ghaby (ancien ministre-adjoint des Affaires étrangères).

— Ministre chargé de mission à la Présidence de la République M. Akasson Jean (ancien ministre sans portefeuille).

— Ministre adjoint des Affaires étrangères M. Bernard Fonlon (précédemment chargé de

Le Président Yaméogo en Côte D'Ivoire

Monsieur Maurice Yaméogo, Président de la République de Haute Volta attendu hier matin en Côte d'Ivoire où il doit effectuer une brève visite, a annoncé la présidence de la République de Côte d'Ivoire.

On ignore la raison de cette visite éclair de M. Yaméogo dans la capitale ivoirienne, mais l'on rappelle à Abidjan que la Côte d'Ivoire et la Haute Volta sont toutes deux Etats membres du conseil de l'Entente des pays de l'Ouest Africain et que leurs dirigeants se consultent fréquemment.

Au cours d'une conférence de presse tenue cette semaine, le Président Yaméogo a annoncé qu'il ne se rendrait pas au «sommet» africain qui doit se tenir ce mois-ci au Caire. Le Président a déclaré qu'il soumettrait cependant, à la réunion du Caire, un dossier sur les relations frontalières entre la Haute Volta et le Ghana.

mission à la Présidence).

D'autres décrets du Président Ahidjo modifiant le gouvernement de l'Etat fédéré du Cameroun Oriental ont été également publiés.

Accord du Pathet-Lao pour la réunion à l'étranger

Le chef du pathet-Lao a donné son accord de principe pour une réunion à l'étranger des chefs des partis laotiens. Le prince Souphanouvong s'est prononcé pour les villes de Phnom-Penh (capitale du Cambodge) et de Djakarta (en Indonésie).

Dans sa proposition, le prince neutraliste Souvana Phouma avait suggéré les villes de Zurich (Suisse) et de Rangoon (Birmanie).

Au Congo-Brazzaville

Création d'un Parti unique: le M.N.R.

Le congrès constitutif du Mouvement National Révolutionnaire a pris fin mercredi à Brazzaville après avoir adopté un statut du Parti Unique.

La structure de ce Parti est fondée sur le «comité de base» qui est la cellule de base de l'organisation. Plusieurs de ces comités forment une section. La fédération groupe toutes les sections d'une préfecture. Enfin le Parti groupe l'ensemble des fédérations.

Les délégués élus d'une fédération constituent le comité national qui forme le congrès. Celui-ci, outre les membres du comité, comporte des représentants de mouvements de jeunesse, de femmes, de syndicats, etc...

Le congrès national est la plus haute instance du M.N.R. Organe suprême du Parti, il en fixe la ligne politique et les objectifs à atteindre. Les membres du comité national sont élus pour trois ans. Le Chef de l'Etat, après avis de ce comité, approuve et nomme les membres du gouvernement. Il a pouvoir de mettre fin au mandat d'un membre du gouvernement. Le comité central se réunit une fois par trimestre. Au chapitre premier des statuts, il est dit que le M.N.R. «conçoit la ligne et les principes d'action, éduque les citoyens et contrôle l'activité économique et politique et sociale de la nation». Représentant d'autre part les principes

énoncés dans la devise congolaise «Unité, Travail, Progrès», le M.N.R. se déclare en substances :

1^o Sur le plan intérieur, contre le sous-développement, les séquences politiques de la domination coloniale et contre la disparités sociales artificielles instaurées par les tendances néo-bourgeoises ;

IMPORTANCE DES FRUITS DANS L'ECONOMIE GUINEENNE

Les deux principaux fruits frais d'exportation sont la banane et l'ananas.

— La banane, avec ses 60.000

tonnes par an, vient en tête au point de vue poids des produits agricoles d'exportation, et en seconde place en valeur, après le café, avec un milliard et demi.

— L'ananas, avec ses 5.000 tonnes par an, représente 530 millions de francs guinéens.

— Les autres fruits frais (agrumes, mangues et avocats) font l'objet d'exportation en faible quantité, mais sont surtout consommés sur place.

Aliments variés, agréables, sains et riches en vitamines, les fruits jouent un rôle très important dans l'alimentation qu'ils contribuent à équilibrer.

Rappelons enfin que dans le cadre du Plan Septennal la Conférence économique de Foulah a prescrit aux Régions productrices les normes de production suivantes :

Régions Administratives

Kindia : 35.000 t bananes, 7.000 t ananas ;
Forécariah : 28.000 t bananes, 8.000 t ananas ;
Dubréka : 27.000 t bananes, 4.000 t ananas ;
Mamou : 10.000 t bananes, — ;

énoncés dans la devise congolaise «Unité, Travail, Progrès», le M.N.R. se déclare en substances :

1^o Sur le plan intérieur, contre le sous-développement, les séquences politiques de la domination coloniale et contre la disparités sociales artificielles instaurées par les tendances néo-bourgeoises ;

2^o Sur le plan extérieur, il s'inspire des principes fondamentaux de la conférence de Bandung et la charte de l'O.U.A. faisant siens celui de la solidarité afro-asiatique contre la persistance de la domination coloniale, la ségrégation raciale, et l'exploitation de l'homme par l'homme et le principe de non-alignement ;

3^o Dans le domaine politique, il est précisé que «les principes directeurs du Parti sont, sur le plan politique, le centralisme démocratique dans sa structure et une intense politisation de toutes les couches sociales du pays dans l'application de ces principes». Il est également souligné que ce centralisme notamment «une discipline vigoureuse et la soumission de la minorité à la majorité».

Un motion des affaires économiques a été également votée par le congrès qui, dans l'analyse de la situation économique du

Congo, condamne «l'échec du capitalisme libéral et son incapacité à résoudre les difficultés économiques héritées du régime colonial».

Considérant notamment la nécessité de réaliser aussi rapidement que possible l'indépendance économique de la nation, cette motion «opte pour une politique économique ayant le socialisme scientifique pour principe fondamental».

Dans son discours de clôture, le président de séance, M. Hombessa, a souligné «l'esprit de sacrifice et le désintéressement des délégués à la cause nationale».

Ainsi donc le congrès constitutif du Mouvement National Révolutionnaire a terminé ses travaux en fin de matinée après dix-neuf heures de discussions souvent fort animées.

Le congrès a adopté les statuts du M.N.R. qui devient le Parti politique unique du Congo-Brazzaville, il est doté d'un Conseil national comprenant cinquante-et-un membres ainsi que d'un bureau politique dont M. Alphonse Massamba-Débat (Président de la République) devient le secrétaire général.

Un grand meeting populaire, présidé par le Chef de l'Etat congolais, devrait se dérouler hier après-midi à Brazzaville, pour clôturer le congrès.

III-La culture de la Banane, de l'ananas, des agrumes et arbres fruitiers en général

Conakry : 500 t bananes, — ;
Boffa : 1.000 t ananas.
Total : 100.500 t bananes, 20.000 t ananas.
Sur les 20.000 tonnes d'ananas, 6.000 tonnes seront destinées à l'exportation en frais, le reste devant servir à approvisionner la conserverie de Jus et Tranches.

CULTURE DU BANANIER

1^o Choix du terrain.

Le bananier aime les terres de forêt ou de bas-fond riches en humus, pouvant être maintenues fraîches pendant toute la saison sèche et faciles à drainer en hivernage pour éviter les inondations et la stagnation des eaux. Les terres trop légères et sableuses doivent être écartées.

Le choix du terrain doit aussi tenir compte des facilités d'évacuation (routes ou rail) et des possibilités de trouver, à proximité, des matières végétales devant servir à faire le compost, le paillage, le branchage et le tuteurage.

Préparation du terrain : Le bananier étant une plante de lumière, le terrain doit être entièrement dessouché et nettoyé, puis convenablement drainé par des fossés appropriés, établis parallèlement à un drain central dont l'importance sera en rapport avec la quantité d'eau à évacuer en hivernage. L'entourage de la plantation sera délimité par un fossé de protection qui recevra les eaux de ruissellement et les conduira dans le drain central.

Lorsque le terrain sera suffisamment asséché par le drainage, on procède à un labour profond de 40 cm environ en évitant de ramener à la surface la terre de fond peu fertile. On profitera de ce labour (dans le cas où le terrain serait en pente) pour niveler le sol en comblant les cuvettes, de manière à lui donner une pente douce et uniforme.

Ensuite on procède au piquetage et à la trouaison.

Le piquetage consiste à matérialiser par un piquet l'emplacement futur de chaque pied de bananier à planter. Il se fait en lignes et aux écartements suivants :

— 2 m sur la ligne et 2 m entre les lignes (2.500 pieds ha) ;
— 2 m sur la ligne et 2 m.50 entre les lignes (2.000 pieds ha) ;
— 2 m sur la ligne et 3 m entre les lignes (1.666 pieds ha) ;
— 2 m.50 sur ligne et 2 m.50 entre les lignes (1.600 pieds ha).

Il convient de signaler que l'écartement des plants est basé sur la nécessité d'ombrer complètement le terrain pour le soustraire à l'action desséchante du soleil, de faciliter la circulation entre les touffes sans les abîmer et de permettre au système foliaire sa pleine exposition à la lumière.

Lorsque le piquetage est terminé, on creuse à l'emplacement

(Suite page 3)